

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1441

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 17

Rédiger ainsi l'alinéa 106 :

« 1° Au I, les mots : « , de la taxe d'apprentissage et des participations des employeurs au développement de la formation professionnelle continue et » sont remplacés par les mots : « et de la participation des employeurs ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.